

SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT LE VAUDOUE

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2026-2027

Ouverture de la chasse : le dimanche 20 septembre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; Même horaire pour tous les jours de chasse.

PORT DU GILET ORANGE OBLIGATOIRE TOUTE LA SAISON.

Les jours de chasse, communale, ONF, sont inscrits dans le tableau ci-joint ouverture et de fermeture des différents gibiers et lâchers se reporter au guide pratique du chasseur de seine et marne (document officiel de la FDC 77)

Fermeture générale : le Dimanche 28 février 2027

RAPPEL : La chasse du sanglier en individuel est limitée à 2 par jour. Tir à balle uniquement.

Pour la chasse à la bécasse, obligation de baguer l'espèce sur place.

Les dates de fermeture des petits gibiers : voir le carnet de la FDC 77

Les rabatteurs dont l'âge est inférieur à 14 ans sont interdits.

Le plan de chasse 2026/2027 : En battue uniquement.

En communale : Nouveau contrat triennal 2026 2029

les prélèvements autorisés seront annoncés au rapport du matin.

Tout chasseur prélevant un cervidé devra réaliser le trophée, sachant que celui-ci restera au local de la société de chasse

Les parkings : 8 parkings sont à la disposition des chasseurs :

- Chemin de la crotte aux loups et du ball-trap (Hallonneau)
- Champlait
- Chemin Buisson Pouilleux, (chemin puit de pétrole)
- Chemin de la Montagne Blanche face n°17.
- Chemin de l'Europe parking du tennis
- Parking dans le Casse Bouteille
- Chemin des Rochettes

**CONCERNANT LE LOT ONF RIEN DE NOUVEAU DEPUIS MON DERNIER MESSAGE . LE LOT EST FERME , LES POUR-PALES NE CONCERNENT QUE LES PARCELLES 175 ET 176 (les pentes)
A suivre prochaine réunion le 28/09 ??**

OUVERTURE DU PIGEON EN POSTE FIXE :

A partir du dimanche 27 Décembre 2026, de 9h à 17h30.

ATTENTION: Par temps de neige, appeler un garde ou un membre du bureau si la chasse est ouverte ou pas.

Les réserves : 3 réserves existent:

- 1). Tous les bois et champs autour de la propriété de Mr BRICE.
Sont considérées également comme réserves toutes parcelles ou terrains situés à moins de 200m des maisons bordant le village.
- 2). toute la partie gauche boisée de la côte d'Escrènes
- 3). Partie boisée entre le parking de l'Halloneau jusqu'au Haras et sortie village coté droite de la route de Boissy jusqu'aux thuyas face au lieu dit "le petit mur"

Il est interdit de tirer à moins de 200m des habitations.
Aucun chasseur ne doit descendre de voiture avant les parkings.

La société de chasse décline toute responsabilité en cas d'infraction avec toutes chasse gardée et propriété privée .
Des sanctions seront prises pour toute infraction au règlement de la société.
Les abus du nombre autorisé de gibiers seront sanctionnés, le bureau décidera en cas de récidive.
De même que toute infraction aux Statuts et au Règlement, les écarts de gestes ou de langage pourront être sanctionnés d'avertissement ou d'expulsion immédiate après délibération du Conseil d'Administration. Tout nouveau membre aura une période probatoire d'un an ou deux ans selon l'avis du bureau.

Aucun véhicule ne sera toléré à l'intérieur de la chasse avant l'heure officielle.

SAUF CEUX AYANT DROIT

Tout chasseur est limité à 2 Faisans par jour de chasse et 1 lièvre par saison.
Le Président et les gardes se laissent le droit de contrôler le coffre des véhicules

Les cartes à la journée en battues communale sont au prix de 50€.

**Les cartes en individuelles les Week End de chasse : du Dimanche 6 Décembre 26
au Dimanche 27 Février 27 sont à 40€**

En communale, L'invité a l'obligation d'être accompagné par l'invitant pendant l'action de chasse; un seul invité par invitant est autorisé.
Pour obtenir des cartes à la journée, appeler le Président ou son remplaçant quelques jours avant la date prévue, retrait des cartes au local de chasse.

Pour les battues s'inscrire auprès du responsable de battue pour l'organisation, places limitées ; invités si place de disponible.

Documents distribués après présentation de votre permis de chasse et être à jour de votre cotisation :

Carte de membre. Règlement intérieur saison 2026 – 2027 le tableau récapitulatif.
Règlement battue à signer.

Important : Les actions pour la saison suivante sont à réserver avec acompte à la fermeture de la saison en cours avant le 28 février 2027. (Sans nouvelle au 31 mars 2027 elle reviendra de droit à la société.